



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es) :

Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION : 2025-03-83 / FORMATION INFORMATIQUE DU MAIRE ET DU DIRECTEUR DE LA VOIRIE

SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis

QUE le conseil municipal de Saint-Valère autorise la participation du maire Marcel Normand et du directeur des travaux publics Jean Thibault à la formation a la formation organisée sur mesure par la firme GPX Technologies

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions contenus dans la soumission adressée a la direction générale pour cette formation.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **12 mars 2025**.

Annick Girouard

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

